

République Française  
\*\*\*\*\*  
Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**BUREAU DELIBERATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 16 MARS 2021**

| Nombre de Membres   |          |                      |
|---------------------|----------|----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants              |
| 13                  | 10       | 10<br>+ 1<br>pouvoir |

|                                     |
|-------------------------------------|
| Date de convocation<br>10 mars 2021 |
|-------------------------------------|

|                                  |
|----------------------------------|
| Date d'affichage du compte rendu |
|----------------------------------|

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRILIC**, Président.

**Présents** : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Carole SALEUR, Laurent TROGRILIC.**

**Absents** : **Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI.**

**Représentés** : **Sébastien POINT par Laurent TROGRILIC.**

**Monsieur Laurent TROGRILIC** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de signer le marché subséquent n°1 passé en groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure à 36 kVa et prestations associées**

**N° de délibération : 2**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 10                   | 11                              | 11   | 0      | 0          | 0               |

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 27 octobre 2020 puis au bureau délibératif du 10 novembre 2020, l'accord-cadre de fourniture et d'acheminement d'électricité et prestations associées a été attribué aux 4 titulaires suivants :

- **Electricité De France (EDF)**
- **ENGIE**
- **TOTAL Energie Gaz**
- **Greenyellow Energie Pro**

Ce groupement de commandes est composé des seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les treize (13) communes qui la constituent, les CCAS de Champigneulle et Pompey. Ce marché permet aux seize (16) membres du groupement de commandes d'acheter de l'énergie électrique standard.

Chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence ainsi que son financement.

Dans le cadre du marché subséquent n°1, les 4 titulaires de l'accord-cadre susmentionnés ont été mis en concurrence pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

Les deux critères d'évaluation des offres sont les suivants :

le prix concernant uniquement la fourniture d'électricité en hors taxe : évalué sur 70 points,

- la note du critère technique attribuée lors de l'accord-cadre sur 100 points : reportée au prorata sur 30 points.

Cotés en bourse, ces prix nécessitent une durée d'engagement très courte de la part des candidats afin d'éviter les provisions à la hausse comme à la baisse et de contractualiser le marché au prix le plus juste. Le délai de maintien des offres des candidats est de 36h.

La Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie mardi 16 mars 2021, a décidé l'attribution du marché subséquent n°1 à l'entreprise **Electricité De France (EDF)** pour un montant de **405 415,53 € HT (énergie uniquement, hors acheminement et taxes)**

Il vous est donc demandé d'autoriser la signature du marché subséquent n°1 de fourniture d'électricité à la société **Electricité De France (EDF)**.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu l'attribution de l'accord-cadre par la Commission d'Appel d'Offres du 27 octobre 2020,
- Vu la délibération du Bureau Délibératif du 10 novembre 2020,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mars 2021,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'attribuer le marché subséquent n°1 de fourniture de d'électricité pour un montant de **405 415,53 € HT**, soit 1 000 691,59 € TTC (taxes et acheminements inclus) à la société **Electricité De France (EDF)**.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an  
susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC